

# ACTE CONSTITUTIF DE PROPRIETE PAR ETAGES

**GLAND**

Parcelle de base 390  
(Feuillets 390-1 à 390-18)

*souscrit par*

**Seraina Investment Foundation, à Zurich**

**Projet du 19 juin 2026**

# ACTE CONSTITUTIF DE PROPRIETE PAR ETAGES

Devant Frédéric-Auguste **de LUZE**, notaire à Morges pour le  
canton de Vaud, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ se présente : \_\_\_\_\_

**Seraina Investment Foundation**, fondation dont le siège est à  
Zurich, CHE-234.365.593, \_\_\_\_\_

ici représentée par Madame Lorène RETAILLEAU, qui agit  
valablement en vertu d'une procuration du */\*date de signature de la procuration\*/*, pièce  
légalisée et dont une copie conforme est ci-annexée. \_\_\_\_\_

La comparante expose préalablement qu'elle est propriétaire de  
la parcelle désignée comme suit au Registre foncier : \_\_\_\_\_

=====

## Etat descriptif de l'immeuble

|                           |                                  |
|---------------------------|----------------------------------|
| Commune politique         | 5721 Gland                       |
| Tenue du registre foncier | fédérale                         |
| Numéro d'immeuble         | 390                              |
| Forme de registre foncier | fédérale                         |
| E-GRID                    | CH583083458029                   |
| Surface                   | 7'257 m <sup>2</sup> , numérique |
| No plan:                  | 12                               |

Désignation de la situation Chemin des Magnenets  
Chemin des Vignes  
Couverture du sol Vignes, 7'257 m<sup>2</sup>  
Bâtiments/Constructions Aucun(e)  
Feuillet de dépendance  
Estimation fiscale 5'337'000.00 2020 (05.01.2021)

**Propriété**  
Propriété individuelle  
Seraina Investment Foundation, Zürich (IDE:03.11.2020 012-2020/6443/0 Achat  
CHE-234.365.593),  
23.02.2023 010-2023/1530/0 Modification  
d'intitulé

**Mentions**  
Aucun(e)

**Servitudes**  
08.03.2024 010- (C) Canalisation(s) de gaz ID.010-  
2024/2173/0 2024/001629  
en faveur de Lausanne la  
Commune, Lausanne

**Charges foncières**  
Aucun(e)

**Annotations**  
(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)  
Aucun(e)

**Droits de gage immobilier**  
Aucun(e)

=====

- I -

# CONSTITUTION D'UNE PROPRIETE PAR ETAGES

Cela exposé, la comparante déclare soumettre la parcelle désignée ci-dessus au régime de la propriété par étages, en application de l'article 712, lettre d, du Code civil suisse. La propriété par étages est formée de 18 (dix-huit) lots, conformément aux plans d'étages établis par la société HKD Géomatique Vaud SA (CHE-106.858.140), à Nyon, à l'échelle du centième (1/100ème), dont un extrait est signé par le notaire soussigné, puis déposé au Registre foncier à l'appui de la copie du présent acte. Une copie desdits plans, signée par la comparante, demeurera annexée au présent acte. –

La comparante précise que les millièmes de chaque lot ont été calculés selon les critères figurant dans un tableau signé par la comparante et annexé à la minute du présent acte. Les caractéristiques d'accès, de vue et d'orientation ne sont pas prises en compte dans le calcul des millièmes. \_\_\_\_\_

La valeur de chaque lot par rapport à la valeur totale de l'immeuble est exprimée en millièmes. \_\_\_\_\_

- II -

**MODALITES DE LA PPE**

**Constitution des lots**

|                        |                      |                                                                                                                    |
|------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b> | Immeuble :           | Unité de PPE                                                                                                       |
|                        | Commune :            | Gland                                                                                                              |
|                        | Numéro d'immeuble :  | 390-1                                                                                                              |
|                        | Immeuble de base :   | 390                                                                                                                |
|                        | Quote-part :         | 62/1000                                                                                                            |
|                        | Droit exclusif sur : | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 1 teinté en bleu sur le plan  |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b> | Immeuble :           | Unité de PPE                                                                                                       |
|                        | Commune :            | Gland                                                                                                              |
|                        | Numéro d'immeuble :  | 390-2                                                                                                              |
|                        | Immeuble de base :   | 390                                                                                                                |
|                        | Quote-part :         | 61/1000                                                                                                            |
|                        | Droit exclusif sur : | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 2 teinté en rouge sur le plan |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b> | Immeuble :           | Unité de PPE                                                                                                       |
|                        | Commune :            | Gland                                                                                                              |
|                        | Numéro d'immeuble :  | 390-3                                                                                                              |
|                        | Immeuble de base :   | 390                                                                                                                |
|                        | Quote-part :         | 57/1000                                                                                                            |
|                        | Droit exclusif sur : | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 3 teinté en vert sur le plan  |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b> | Immeuble :           | Unité de PPE                                                                                                       |
|                        | Commune :            | Gland                                                                                                              |
|                        | Numéro d'immeuble :  | 390-4                                                                                                              |
|                        | Immeuble de base :   | 390                                                                                                                |
|                        | Quote-part :         | 57/1000                                                                                                            |
|                        | Droit exclusif sur : | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles                                                     |

|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| constituant le lot 4 teinté en jaune sur le plan |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b>                           | Immeuble : Unité de PPE<br>Commune : Gland<br>Numéro d'immeuble : 390-5<br>Immeuble de base : 390<br>Quote-part : 61 / 1000<br>Droit exclusif sur : Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 5 teinté en bleu sur le plan  |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b>                           | Immeuble : Unité de PPE<br>Commune : Gland<br>Numéro d'immeuble : 390-6<br>Immeuble de base : 390<br>Quote-part : 62 / 1000<br>Droit exclusif sur : Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 6 teinté en rouge sur le plan |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b>                           | Immeuble : Unité de PPE<br>Commune : Gland<br>Numéro d'immeuble : 390-7<br>Immeuble de base : 390<br>Quote-part : 57 / 1000<br>Droit exclusif sur : Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 7 teinté en vert sur le plan  |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b>                           | Immeuble : Unité de PPE<br>Commune : Gland<br>Numéro d'immeuble : 390-8<br>Immeuble de base : 390<br>Quote-part : 57 / 1000<br>Droit exclusif sur : Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 8 teinté en jaune sur le plan |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b>                           | Immeuble : Unité de PPE                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                   |                                                                                                                     |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commune :                         | Gland                                                                                                               |
| Numéro d'immeuble :               | 390-9                                                                                                               |
| Immeuble de base :                | 390                                                                                                                 |
| Quote-part :                      | 58/1000                                                                                                             |
| Droit exclusif sur :              | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 9 teinté en bleu sur le plan   |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b> Immeuble : | Unité de PPE                                                                                                        |
| Commune :                         | Gland                                                                                                               |
| Numéro d'immeuble :               | 390-10                                                                                                              |
| Immeuble de base :                | 390                                                                                                                 |
| Quote-part :                      | 58/1000                                                                                                             |
| Droit exclusif sur :              | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 10 teinté en rouge sur le plan |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b> Immeuble : | Unité de PPE                                                                                                        |
| Commune :                         | Gland                                                                                                               |
| Numéro d'immeuble :               | 390-11                                                                                                              |
| Immeuble de base :                | 390                                                                                                                 |
| Quote-part :                      | 58/1000                                                                                                             |
| Droit exclusif sur :              | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 11 teinté en vert sur le plan  |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b> Immeuble : | Unité de PPE                                                                                                        |
| Commune :                         | Gland                                                                                                               |
| Numéro d'immeuble :               | 390-12                                                                                                              |
| Immeuble de base :                | 390                                                                                                                 |
| Quote-part :                      | 58/1000                                                                                                             |
| Droit exclusif sur :              | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>combles et surcombles<br>constituant le lot 12 teinté en jaune sur le plan |
| <b>ÉTAT DESCRIPTIF</b> Immeuble : | Unité de PPE                                                                                                        |
| Commune :                         | Gland                                                                                                               |
| Numéro d'immeuble :               | 390-13                                                                                                              |

|                            |                                                                                                          |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Immeuble de base :         | 390                                                                                                      |
| Quote-part :               | 49/1000                                                                                                  |
| Droit exclusif sur :       | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>et combles<br>constituant le lot 13 teinté en bleu sur le plan  |
| ÉTAT DESCRIPTIF Immeuble : | Unité de PPE                                                                                             |
| Commune :                  | Gland                                                                                                    |
| Numéro d'immeuble :        | 390-14                                                                                                   |
| Immeuble de base :         | 390                                                                                                      |
| Quote-part :               | 49/1000                                                                                                  |
| Droit exclusif sur :       | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>et combles<br>constituant le lot 14 teinté en rouge sur le plan |
| ÉTAT DESCRIPTIF Immeuble : | Unité de PPE                                                                                             |
| Commune :                  | Gland                                                                                                    |
| Numéro d'immeuble :        | 390-15                                                                                                   |
| Immeuble de base :         | 390                                                                                                      |
| Quote-part :               | 49/1000                                                                                                  |
| Droit exclusif sur :       | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>et combles<br>constituant le lot 15 teinté en vert sur le plan  |
| ÉTAT DESCRIPTIF Immeuble : | Unité de PPE                                                                                             |
| Commune :                  | Gland                                                                                                    |
| Numéro d'immeuble :        | 390-16                                                                                                   |
| Immeuble de base :         | 390                                                                                                      |
| Quote-part :               | 49/1000                                                                                                  |
| Droit exclusif sur :       | Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,<br>et combles<br>constituant le lot 16 teinté en bleu sur le plan  |
| ÉTAT DESCRIPTIF Immeuble : | Unité de PPE                                                                                             |
| Commune :                  | Gland                                                                                                    |
| Numéro d'immeuble :        | 390-17                                                                                                   |
| Immeuble de base :         | 390                                                                                                      |
| Quote-part :               | 49/1000                                                                                                  |

Droit exclusif sur : Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,  
et combles  
constituant le lot 17 teinté en rouge sur le plan

**ÉTAT DESCRIPTIF** Immeuble : Unité de PPE

Commune : Gland

Numéro d'immeuble : 390-18

Immeuble de base : 390

Quote-part : 49/1000

Droit exclusif sur : Villa avec sous-sol, rez-de-chaussée,  
et combles  
constituant le lot 18 teinté en vert sur le plan

### **Administration et utilisation**

La propriété par étages constituée par le présent acte est régie par les dispositions légales et par le règlement d'administration et d'utilisation adopté ce jour et dont mention sera faite au Registre foncier. Une copie dudit règlement, signé par la comparante et légalisée, est annexée au présent acte.

### **Administrateur**

La société Comptoir Immobilier, succursale de Lausanne du COMPTOIR IMMOBILIER SA, dont le siège est à Lausanne (Canton de Vaud), CHE-252.273.500, est nommée administratrice de la propriété par étages pour la première durée de mandat conformément au règlement de la propriété par étages. Elle doit être inscrite au Registre foncier.

### **Droit d'opposition**

Aucun droit d'opposition, au sens de l'article 712c du Code civil suisse, n'est constitué.

### **Droit de préemption des propriétaires d'étages**

Aucun droit de préemption n'est constitué.

### **Fonds de rénovation**

Un fonds de rénovation sera constitué ultérieurement.

### **Affectation des lots**

Sous réserve des dispositions légales communales en la matière, les lots 1 (un) à 18 (dix-huit) sont affectés à l'usage d'habitation. Les activités professionnelles annexes à l'habitation sont autorisées dans la mesure où elles ne causent pas de nuisances particulières à l'autre propriétaire d'étage ou aux voisins et respectent la réglementation communale.

**Mentions**

La mention « PPE avant construction » sera inscrite au Registre foncier.

**- III -**

**EPURATION DES DROITS ET CHARGES**

**Servitude**

La comparante déclare que la servitude suivante :  
08.03.2024 010-2024/2173/0 (C) Canalisation(s) de gaz ID.010-2024/001629  
en faveur de Lausanne la Commune, Lausanne  
demeure inscrite sur la parcelle de base.

**- IV -**

**CONSTITUTION DE SERVITUDES**

La comparante déclare constituer les servitudes foncières suivantes :

**A-1**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-1

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teints en bleu sur un plan établi au cinq-centièmes (1/500èmes) par la société HKD Géomatique Vaud SA (CHE-106.858.140), à Nyon, signé par le notaire soussigné et déposé au Registre foncier à l'appui de la copie du présent acte. Une copie dudit plan, signée par la comparante et légalisée, est annexée au présent acte.

**A-2**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-2

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teints en rouge sur le plan précité sous lettre A-1.

**A-3**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-3

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teints en vert sur le plan précité sous lettre A-1.

**A-4**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-4

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en jaune sur le plan précité  
sous lettre A-1.

**A-5**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-5

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en bleu sur le plan précité  
sous lettre A-1.

**A-6**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-6

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en rouge sur le plan précité  
sous lettre A-1.

**A-7**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-7

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en vert sur le plan précité  
sous lettre A-1.

**A-8**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-8

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en jaune sur le plan précité  
sous lettre A-1.

**A-9**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-9

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en bleu sur le plan précité  
sous lettre A-1.

**A-10**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-10

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en rouge sur le plan précité

sous lettre A-1.

**A-11**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-11

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en vert sur le plan précité

sous lettre A-1.

**A-12**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-12

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en jaune sur le plan précité

sous lettre A-1.

**A-13**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-13

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en bleu sur le plan précité

sous lettre A-1.

**A-14**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-14

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en rouge sur le plan précité

sous lettre A-1.

**A-15**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-15

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en vert sur le plan précité

sous lettre A-1.

**A-16**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-16

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en bleu sur le plan précité sous lettre A-1.

**A-17**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-17

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en rouge sur le plan précité sous lettre A-1.

**A-18**

**Usage de jardin et terrasse**

Fonds dominant : feuillet 390-18

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : le jardin et la terrasse teintés en vert sur le plan précité sous lettre A-1.

L'Exercice de chacune de ces servitudes est le suivant : \_\_\_\_\_

« Le propriétaire du feuillet dominant aura la jouissance de la terrasse et du périmètre de terrain dont il a l'usage exclusif comme s'il s'agissait d'une partie privée sous réserve du respect des éventuelles grilles de façades et des systèmes de drainage du bâtiment. La surface grevée peut être utilisée comme terrasse ou comme jardin d'agrément ou potager. Il veille à leur bon entretien. \_\_\_\_\_

L'entretien, dont la tonte du gazon, est à la charge et sous la responsabilité du propriétaire du fonds dominant. \_\_\_\_\_

Les plantations sont autorisées. Toutefois, les distances fixées par le code rural seront applicables par analogie par rapport aux limites des jardins privés. –

L'utilisation de barbecues est autorisée. Les constructions mobilières, telles qu'abri de jardin, jacuzzi ou trampoline sont également autorisées sous réserve du respect des règles de droit public et des limites suivantes : le propriétaire du feuillet dominant peut, à ses frais, clore son jardin par une haie ou une clôture. Les règles du Code rural en la matière sont applicables. Une éventuelle clôture ne doit pas dépasser 1.2 mètres de hauteur. \_\_\_\_\_

Le propriétaire du feuillet dominant doit veiller à ne pas effectuer dans son jardin des aménagements qui pourraient gêner durablement les autres

copropriétaires et provoquer des nuisances continues telles que bruit, odeurs ou autres. ».

La durée de chacune de ces dix-huit servitudes est : illimitée. —

**B-1**

**Usage de place de stationnement intérieur No 1**

Fonds dominant : feuillet 390-13

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 1, sur un plan établi au un cinq-centièmes (1/500èmes) par la société HKD Géomatique Vaud SA (CHE-106.858.140), à Nyon, signé par le notaire soussigné et déposé au Registre foncier à l'appui de la copie du présent acte. Une copie dudit plan, signée par la comparante et légalisée, est annexée au présent acte. —

**B-2**

**Usage de place de stationnement intérieur No 2**

Fonds dominant : feuillet 390-14

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 2, sur le plan précité sous lettre B-1. —

**B-3**

**Usage de place de stationnement intérieur No 3**

Fonds dominant : feuillet 390-15

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 3, sur le plan précité sous lettre B-1. —

**B-4**

**Usage de place de stationnement intérieur No 4**

Fonds dominant : feuillet 390-15

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 4, sur le plan précité sous lettre B-1. —

**B-5**

**Usage de place de stationnement intérieur No 5**

Fonds dominant : feuillet 390-2

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 5, sur le plan précité sous lettre B-1. —

**B-6**

**Usage de place de stationnement intérieur No 6**

Fonds dominant : feuillet 390-2

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 6, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-7**

**Usage de place de stationnement intérieur No 7**

Fonds dominant : feuillet 390-3

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 7, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-8**

**Usage de place de stationnement intérieur No 8**

Fonds dominant : feuillet 390-16

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 8, sur le plan précité sous lettre B-10.

**B-9**

**Usage de place de stationnement intérieur No 9**

Fonds dominant : feuillet 390-16

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 9, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-10**

**Usage de place de stationnement intérieur No 10**

Fonds dominant : feuillet 390-17

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 10, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-11**

**Usage de place de stationnement intérieur No 11**

Fonds dominant : feuillet 390-17

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 11, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-12**

**Usage de place de stationnement intérieur No 12**

Fonds dominant : feuillet 390-18

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 12, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-13**

**Usage de place de stationnement intérieur No 13**

Fonds dominant : feuillet 390-18

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 13, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-14**

**Usage de place de stationnement intérieur No 14**

Fonds dominant : feuillet 390-13

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 14, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-15**

**Usage de place de stationnement intérieur No 15**

Fonds dominant : feuillet 390-14

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 15, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-16**

**Usage de place de stationnement intérieur No 16**

Fonds dominant : feuillet 390-8

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en jaune, numérotée 16, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-17**

**Usage de place de stationnement intérieur No 17**

Fonds dominant : feuillet 390-8

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en jaune, numérotée 17, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-18**

**Usage de place de stationnement intérieur No 18**

Fonds dominant : feuillet 390-7

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 18, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-19**

**Usage de place de stationnement intérieur No 19**

Fonds dominant : feuillet 390-7

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 19 sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-20**

**Usage de place de stationnement intérieur No 20**

Fonds dominant : feuillet 390-1

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 20, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-21**

**Usage de place de stationnement intérieur No 21**

Fonds dominant : feuillet 390-1

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 21, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-22**

**Usage de place de stationnement intérieur No 22**

Fonds dominant : feuillet 390-10

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 22, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-23**

**Usage de place de stationnement intérieur No 23**

Fonds dominant : feuillet 390-10

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 23, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-24**

**Usage de place de stationnement intérieur No 24**

Fonds dominant : feuillet 390-9

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 24, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-25**

**Usage de place de stationnement intérieur No 25**

Fonds dominant : feuillet 390-9

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 25, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-26**

**Usage de place de stationnement intérieur No 28**

Fonds dominant : feuillet 390-6

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 28, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-27**

**Usage de place de stationnement intérieur No 29**

Fonds dominant : feuillet 390-6

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en rouge, numérotée 29, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-28**

**Usage de place de stationnement intérieur No 30**

Fonds dominant : feuillet 390-3

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 30, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-29**

**Usage de place de stationnement intérieur No 31**

Fonds dominant : feuillet 390-4

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en jaune, numérotée 31, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-30**

**Usage de place de stationnement intérieur No 32**

Fonds dominant : feuillet 390-4

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en jaune, numérotée 32, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-31**

**Usage de place de stationnement intérieur No 33**

Fonds dominant : feuillet 390-5

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 33, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-32**

**Usage de place de stationnement intérieur No 34**

Fonds dominant : feuillet 390-5

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en bleu, numérotée 34, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-33**

**Usage de place de stationnement intérieur No 35**

Fonds dominant : feuillet 390-11

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 35, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-34**

**Usage de place de stationnement intérieur No 36**

Fonds dominant : feuillet 390-11

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en vert, numérotée 36, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-35**

**Usage de place de stationnement intérieur No 37**

Fonds dominant : feuillet 390-12

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en jaune, numérotée 37, sur le plan précité sous lettre B-1.

**B-36**

**Usage de place de stationnement intérieur No 38**

Fonds dominant : feuillet 390-12

Fonds servant : parcelle 390

Assiette : la place de stationnement teintée en jaune, numérotée 38, sur le plan précité sous lettre B-1.

-L'Exercice de chacune de ces servitudes est le suivant : -

« Le fonds dominant a la jouissance d'une place de stationnement comme s'il s'agissait d'une partie privée. Il veille à son bon entretien.

Il est précisé que la place de stationnement n'est destinée qu'au parcage de véhicules immatriculés ; aucun dépôt ou entreposage quelconque n'y est autorisé.

Tous les frais d'entretien et de réfection de la surface objet de l'usage exclusif seront à la charge du propriétaire du fonds dominant.

Le propriétaire du fonds dominant peut librement, c'est à dire sans l'accord des différents propriétaires d'étages, convertir la présente servitude en servitude personnelle afin de la céder à tout acquéreur ou propriétaire d'un lot de la propriété par étages constituée sur la parcelle 390 de Gland. Une fois cédée, la servitude sera obligatoirement retransformée en servitude foncière en faveur dudit lot. Le fonds dominant participe avec les autres titulaires de places de stationnement aux frais du garage souterrain, conformément aux décisions de la propriété par étages en application du règlement de propriété par étages.».

La durée de chacune de ces trente-six servitudes est : illimitée. -

**- V -**

**ATTRIBUTION DE LOTS**

La comparante demeure seule propriétaire des lots de la propriété par étages ici constituée.

**- VI -**

**PLANS**

La comparante confirme avoir parfaite connaissance des plans présentés dans le présent acte et déclare les approuver.

**- VII -**

**FRAIS**

Les frais du présent acte et les émoluments du Registre foncier sont en totalité à la charge de la comparante.

**Réquisitions pour le Registre foncier** \_\_\_\_\_

Propriété par étages \_\_\_\_\_

Mention : Règlement PPE \_\_\_\_\_

Mentions : \_\_\_\_\_

- PPE avant construction \_\_\_\_\_
- Administrateur : Comptoir Immobilier, succursale de  
Lausanne du COMPTOIR IMMOBILIER SA, à Lausanne  
(Canton de Vaud), CHE-252.273.500 \_\_\_\_\_

Report des droits et charges \_\_\_\_\_

Servitudes : \_\_\_\_\_

- Constitution de 18 (dix-huit) servitudes foncières d'usage de  
jardin et terrasse, \_\_\_\_\_
- Constitution de 36 (trente-six) servitudes personnelles d'usage  
de place de stationnement intérieur. \_\_\_\_\_

\* \* \* \* \*

**--- DONT ACTE ---**

lu par le notaire à la comparante qui l'approuve et le signe avec  
lui, séance tenante, à **MORGES**, ce */\*jour\*/* / */\*DATE\*/* **DEUX MILLE VINGT-SIX.**